

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 476

25 – DOUBS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON

Ventes et cessions

514 035 666 RCS Besançon.

LA VIENNOISE.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 66, Grande Rue, 25000 Besançon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : LA VIENNOISE Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 € Siège social : 66 Grande Rue 25000 BESANCON R.C.S. BESANCON 514.035.666 Opposition : article L 236-14 du code de commerce Avis de projet de fusion aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 03.04.2025. La Société LA VIENNOISE, SARL au capital de 10 000 €, dont le siège social est à 25000 BESANCON 66 Grande Rue, immatriculée au RCS de BESANCON sous le n° 514.035.666, société absorbante, et la Société HBL, SARL au capital de 20 000 €, dont le siège social est à 25000 BESANCON, 3E rue des Cras, immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro 820.501.625, société absorbée, ont formé le projet de leur fusion au moyen de l'absorption de la SARL HBL par la SARL LA VIENNOISE à qui HBL apporterait la totalité de son actif évalué à 164 535 € et la totalité de son passif évalué à 162 712 €, soit un apport net de 1 823 € Date d'effet : 01.10.2024 Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévue par l'article L 236-14 du code de commerce. Le traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de BESANCON le 10.04.2025..